



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.1/46/L.24/Rev.1
13 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
PREMIERE COMMISSION
Point 63 de l'ordre du jour

ARMEMENT NUCLEAIRE D'ISRAEL

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Egypte,
Emirats arabes unis, Jamahiriya arabe libyenne,
Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman,
Oatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan,
Tunisie et Yémen : projet de résolution révisé

L'Assemblée générale,

Ayant à l'esprit ses résolutions précédentes sur l'armement nucléaire israélien, dont la plus récente est la résolution 45/63 du 4 décembre 1990,

Rappelant sa résolution 44/108 du 15 décembre 1989, dans laquelle elle a notamment demandé qu'en attendant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient toutes les installations nucléaires de la région soient soumises aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique,

Rappelant aussi que, dans la résolution 487 (1981), le Conseil de sécurité a demandé à Israël de placer d'urgence toutes ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence,

Notant avec une vive préoccupation qu'Israël refuse toujours de s'engager à ne pas fabriquer ni acquérir d'armes nucléaires, en dépit des appels répétés de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique,

Prenant note de la résolution GC(XXIV)/RES/570 adoptée le 20 septembre 1991 par la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique,

Prenant en considération le document final sur la sécurité internationale et le désarmement, adopté par la neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Belgrade du 4 au 7 septembre 1989 ^{1/}, en particulier son paragraphe 12, qui concerne la capacité nucléaire d'Israël,

Profondément alarmée par les informations indiquant qu'Israël continue de fabriquer, de mettre au point et d'acquérir des armes nucléaires et qu'il continue de procéder à des essais de vecteurs en Méditerranée et ailleurs, menaçant ainsi la paix et la sécurité de la région, et également alarmée d'apprendre qu'Israël mettrait son état d'alerte son arsenal nucléaire lors des conflits au Moyen-Orient,

Sachant les graves et dangereuses conséquences qu'entraînent pour la paix et la sécurité internationales la mise au point et l'acquisition par Israël d'armes nucléaires et la collaboration d'Israël avec l'Afrique du Sud pour mettre au point leurs vecteurs,

Profondément préoccupée par le fait qu'Israël ne se soit pas engagé à s'abstenir d'attaquer ou de menacer d'attaquer des installations nucléaires soumises aux garanties,

1. Déplore le refus d'Israël de renoncer à posséder des armes nucléaires;
2. Se déclare gravement préoccupée par la coopération entre Israël et l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire militaire;
3. Se déclare profondément préoccupée par les informations selon lesquelles Israël continue de fabriquer, de mettre au point et d'acquérir des armes nucléaires ainsi que de procéder à des essais de vecteurs;
4. Réaffirme qu'Israël doit appliquer sans délai la résolution 487 (1981) dans laquelle le Conseil de sécurité lui a demandé notamment de placer d'urgence toutes ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de s'abstenir d'attaquer ou de menacer d'attaquer des installations nucléaires;
5. Engage tous les Etats et toutes les organisations qui ne l'ont pas encore fait à s'abstenir de coopérer avec Israël et de lui prêter une assistance lui permettant de renforcer sa capacité d'armement nucléaire;
6. Prie l'Agence internationale de l'énergie atomique d'informer le Secrétaire général de toute mesure qu'Israël pourrait prendre aux fins de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence;

^{1/} Voir A/44/551-S/20870, annexe.

7. Prie le Secrétaire général de suivre de près les activités nucléaires d'Israël et de lui en rendre compte lors de sa quarante-septième session;

8. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session la question intitulée "Armement nucléaire d'Israël".
